Fichier international de DoCoMoMo

_____

©Photographie RSP, DOCOMOMO France, VDH

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

nom usuel du bâtiment :	**ISAI** (Immeubles sans affectation individuelle ou immédiate) de la place de l'Hôtel de Ville
variante du nom:	Immeubles d'État îlots V36, V37, V40, V41, prolongement îlots V6 et V7
numéro et nom de la rue :	rues de Paris, Victor Hugo, Robert de la Ville Hervé, Edouard Larue.
ville :	Le Havre **code :** 76600
pays :	France

PROPRIETAIRE ACTUEL

nom :	copropriétés
adresse :	
téléphone :	
fax :	

ETAT DE LA PROTECTION

type :	ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
date :	1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45
fax : 02 35 19 46 15

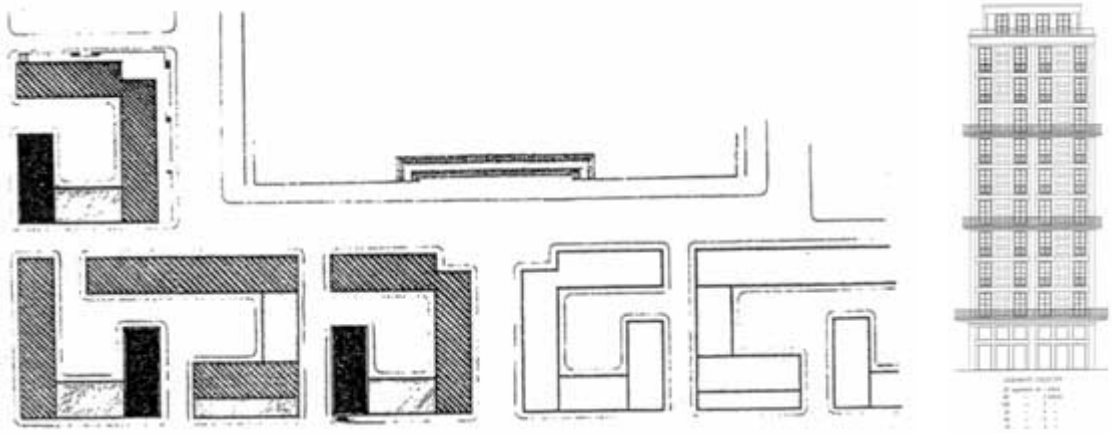

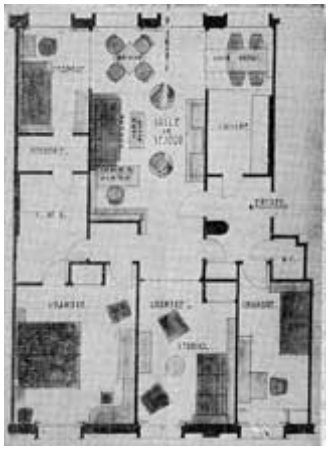

ISAI 001, 002 et 003

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

commande :

Le principe des ISAI a été mis en place en 1944. Avec les ISAI, pré-financés entièrement par l'État (à valoir sur les dommages de guerre futurs), l'administration française a construit pour la première fois des immeubles de logements. Décidée le 8 septembre 1945, la construction des ISAI du Havre a été confiée à Auguste Perret en février 1946. En mars, il nommait ses architectes en chef adjoints qui, dès avril, projetaient un grand nombre d'études préliminaires. En tout, ce sont quatorze architectes de l'Atelier de Reconstruction de la Ville du Havre (architectes parisiens) qui ont été désignés par Perret pour cet ensemble confié en opérations distinctes par l'État. Véritable matrice, ce projet était fondamental pour la détermination du plan du centre à reconstruire du Havre. Le parti adopté pour la trame, les gabarits, les plans-masse a été étendu au reste de la ville.

Les directives édictées par le Ministère de la Reconstruction imposèrent des surfaces pour

chaque type d'appartement. Le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme avait décidé qu'ils ne comporteraient que des logements. Mais l'action du Comité de la rue de Paris fit pression pour que soient réalisées des boutiques au rez-de-chaussée et qu'une priorité théorique aux propriétaires sinistrés au lieu de construction des ISAI soit respectée.
Le terrain de deux hectares (voirie comprise) se situe sur le côté sud de la place de l'Hôtel de Ville. Dans les études de José Imbert et André Hermant le front sur la place est composé de rangées monumentales d'immeubles hauts et continus ou de grands blocs d'immeubles séparés et réunis par leur soubassement.
En août 1947, les premiers murs des ISAI sont sortis de terre. En juin 1948, une nouvelle demande de permis de construire a été déposée pour quatre groupes d'immeubles. Le V37 fut le premier îlot achevé avec 90 logements. Au final, la densité était de 900 habitants à l'hectare.
Le 27 juin 1949, la Commission Supérieure de l'Hygiène du ministère de la Santé publique envisagea d'arrêter la réalisation de seize îlots du centre-ville alors que le terrassement des fondations était entrepris, après s'être aperçue que les WC et les salles de bains seraient aérés par des gaines individuelles et non des fenêtres.
La réalisation des ISAI a été entièrement pré-financée par l'État, sans participation financière ou pratique des sinistrés, celle des extensions latérales des ISAI par une association syndicale de reconstruction (les propriétaires) sous forme de dommages de guerre. Ces extensions ont été entreprises par l'Atelier de Reconstruction et des architectes havrais.
devis estimatif : 600 millions de francs

architecte : L'Atelier de Reconstruction du Havre dirigé par Auguste Perret.

autres architectes et intervenants :
Architectes chefs de groupe : José Imbert, André Hermant, Guy Lagneau, Pierre-Edouard Lambert, André Le Donné, Jacques Poirrier.
Architectes d'opération : Paul Branche, Paul Dubouillon, Pierre Feuillebois, Arthur Héaume, M. Kaeppelin, M. Lotte, Alexandre Persitz, Henri Tougard, Jacques Tournant.
Architectes prolongement : V6 Noël Boucher, Fernand Denis, Charles Duparc, André Hermant, Maurice Lalouette, Gustave Letelier, Rey ; V7 Pierre Feuillebois, André Houdaille, Guy Lagneau, Maurice Lalouette, Gustave Letelier, Henri Loisel, Alexandre Persitz.
Prolongement du V36 : Jacques Tournant

ingénieurs :

contractants:
Gros œuvre : Thireau-Morel ; Société des Grands Travaux en béton armé ; Renouf, Camus &Cie ;
V41 : entreprise Drouard et Merrand pour l'entreprise Parisienne de Construction

CHRONOLOGIE

date du concours:
date de la commande :
période de conception : avril 1946-1947; 1948
durée du chantier : début : 31 mars 1946 première pierre ; avril 1947 battage des pieux de fondation ; V41 commencé en mars 1949 **fin :** 8 février 1950 achèvement gros œuvre du V41 ; 19 juillet 1950 achèvement du gros-œuvre du V6
inauguration : 15 octobre 1950 remise des clefs au propriétaire du premier appartement livré (V37)

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT
Usage :
les ISAI abritent 350 appartements

État du bâtiment :
bon état général de la structure et des panneaux de remplissage. Les cadres des baies ont été peints en beige rosé.

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes:

ISAI 004 et 005 ©Photographie RSP, DOCOMOMO France, VDH

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES
archives écrites, correspondance, etc :

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :
Fonds Contemporain, demande de permis de construire :
V 36 PC 308/48 ; V37 V40 et V41 PC 538/47 et PC 308/48
V6 et V7 (prolongement des ISAI) PC 308/48 et PC 173/49
FC I1 C89 L3 (plans, devis, cubes de béton armé, programme du concours pour l'exécution des fondations et de l'ossature générale des immeubles).
Fonds Jacques Tournant (dossier n°1, projet de Poirrier d'élévation des ISAI sur la place de l'Hôtel de Ville, sans date).
Fonds André Hermant 55 W (voir les chemises : 37 sur le V6, 44 études préliminaires de l'Atelier de Reconstruction, 63, 66 et 67 sur le prolongement, 68, 72, 73, 110 photographies, et les rouleaux 115, 130, 134 sur le V6).
Fonds Le Donné 337 W (perspective V6 et V7).
ASR (Association syndicale de Reconstruction) de la place de l'Hôtel de Ville.
dossiers documentaires 36/4 (articles sur la reconstruction) et 36/8 (mobiliers et intérieurs).

- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site **www.culture.gouv.fr** : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire.
Numéro Mérimée IA00130236 (V36, V37, V40, V41).

autres sources, films, video, etc :

principales publications (par ordre chronologique) :

Kopp (Anatole), *L'Architecture de la Reconstruction en France, 1945-1953*, Paris, Le Moniteur, 1982.
Abram (Joseph), *Perret et l'école du classicisme structurel, 1910-1960*, École d'Architecture de Nancy, Service de la Recherche Architecturale, 1985.
Vayssière (Bruno), *Reconstruction Déconstruction*, Paris, Picard, 1988.
Abram (Joseph), *L'équipe Perret au Havre. Utopie et compromis d'une reconstruction*, École d'Architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
Abram (Joseph), *Auguste et Gustave Perret, une monographie, 1 ère partie : architecture, entreprise et expérimentation*, École d'architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
Monnier (Gérard), *L'Architecture en France 1918-1950, une histoire critique*, Paris, Philippe Sers, 1990.
Gargiani (Roberto), *Auguste Perret*, Paris, Gallimard/Electa, 1994.
Barot (Sylvie) et Etienne (Claire), *Le Havre, Auguste Perret, le centre reconstruit*, Itinéraire du Patrimoine n°78, Rouen, 1995.
Voldman (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une*

politique, Paris, L'Harmattan, 1997.
Abram (Joseph), *L'architecture moderne en France*, tome 2 *Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris, Picard, 1999.
Etienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999.
Culot (Maurice), Peycéré (David), Ragot (Gilles), *Les frères Perret. L'œuvre complète*, Paris, Institut français d'architecture/Norma, 2000.
Abram (Joseph), Cohen (Jean-Louis), Lambert (Guy), *L'Encyclopédie Perret*, Paris, Monum, Éditions du Patrimoine/Le Moniteur, 2002.
Collectif (Joseph Abram, Sylvie Barot, Elizabeth Chauvin), *Les Bâtisseurs, l'album de la reconstruction du Havre*, Le Havre, édition Point de vues, musée Malraux, 2002.
Lauvray (Annabelle), *L'histoire des commerces de la rue de Paris*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art dirigé par Fabienne Chevallier, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2004.

articles

« Projet de plan du Havre », *Art Présent* n°1, 1945.
« Le Havre », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°7-8, septembre 1946, p. 46-47.
« La reconstruction du Havre », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1946, p. 335.
« La future place de l'Hôtel de Ville », *Le Havre Libre*, 17 octobre 1946, p. 2.
« Les ISAI ne sont pas seulement une conception de l'esprit », *Le Havre Libre*, 30 octobre 1946, p. 2.
« Les nouveaux immeubles des ISAI seront modernes, pratiques et confortables », *Paris-Normandie*, 31 octobre 1946.
« ISAI », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°9, décembre 1946, p. 18-19.
Atelier de reconstruction de la ville du Havre, « Les immeubles de la place de l'Hôtel de Ville », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1946, p. 332-343.
Urbanisme n°116, 1947.
« Le financement et l'économie de la reconstruction », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1947, p. 386-390.
« L'atelier de reconstruction du Havre », *Paris-Normandie* n°908, mardi 19 août 1947, p. 3.
Barret (Maurice), « Les leçons de l'exposition internationale », *Le décor d'aujourd'hui* n°41, 1947.
« ISAI », *La Maison Française* n°10, septembre 1947, p. 7.
« Le Havre, immeubles d'État », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1948, p. 44-46.
« Visite d'Auguste Perret sur le chantier des ISAI », *Le Havre Libre*, 21 avril 1948, p. 2.
« La place de l'Hôtel de Ville sera l'une des plus belles réalisée en Europe depuis un siècle », *Paris-Normandie*, 2 juin 1948.
« Auguste Perret a bâti les plans des futurs immeubles havrais en partant de cette formule : 'La vie familiale doit tenir dans une grande pièce commune' », *Le Havre Libre*, 30 mars 1949.
« La reconstruction de ses WC va-t-elle entraver la reconstruction du Havre centre-ville », *Le Havre Libre*, 30 juin 1949.
« L'inauguration de l'Exposition de la Reconstruction et de l'appartement-type des ISAI », *Le*

Havre Libre, 4 juillet 1949.
« L'exposition de Reconstruction est ouverte », *Havre-Eclair*, 11 juillet 1949.
« L'exposition havraise d'Urbanisme et de Reconstruction », *Paris-Normandie*, 11 juillet 1949.
« Pour meubler ses ISAI Auguste Perret a choisi un maître-ébéniste havrais », *Le Havre*, samedi 16 juillet 1949.
« Les artistes-décorateurs et la Reconstruction », *Le Havre*, 5-6 novembre 1949, p. 6.
« Immeubles de la place de l'Hôtel de Ville », *Techniques et Architecture*, 1949, p. 78-79.
« Le gros-œuvre de l'îlot V41 est achevé », Le Havre Libre, 9 février 1950.
« Dans son pavillon à la Foire-Exposition, le MRU nous propose une nouvelle et harmonieuse manière de vivre », Le Havre, 13 avril 1950, p. 3.
« La place de l'Hôtel de Ville », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°28, 1950, p. 25.
« Visite aux ISAI ou un tour aux blocs », *Le Havre*, 31 août 1950.
« Premier des quatre îlots des ISAI, le V37 va être habité le 15 octobre », Paris-Normandie, 16 septembre 1950.
« M. Caurier, au nom du MRU, a remis les clés du premier appartement des ISAI à son propriétaire dans le V37 », *Le Havre Libre*, 16 octobre 1950, p. 1 et 4.
« J'ai pendu la crémaillère chez la première habitante des ISAI », Le Havre, 28 novembre 1950.
« Dans la cité anéantie, table rase et tracé nouveau », *Techniques et Architecture* n°11-12, 1950, p. 92-93.
« La création d'une ville neuve dans le cadre des lois de remembrement : l'exemple du Havre », *Techniques et Architecture* n°1-2, 1951, p. 34-38.
« Le Havre, diversité dans l'unité, partie sud-ouest des immeubles d'État place de l'Hôtel de Ville », *Techniques et Architecture* n°5-6, 1951.
« Pour habiter les ISAI il faut se résoudre à adopter un genre de vie moderne… et des nouvelles dispositions budgétaires », *Le Havre*, 17 août 1951.
« Inauguration de l'îlot V7 », *Le Havre Libre*, 8 novembre 1951.
Dalloz (Pierre), « La place de l'Hôtel de Ville », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°32.
« Appartements d'immeubles d'État », *Urbanisme*, nouvelle série n°4, 16 e année n°116, s.d., p. 162.
« Inauguration du gros œuvre S85 », *Le Havre Libre*, 25 janvier 1952, p. 3.
« Une vision pleine d'harmonie, la place de l'Hôtel de Ville », Le Havre, 15 mai 1953.
Tournant (Jacques), « La reconstruction du Havre », *Études normandes* n°26, 1953, Rouen, p. 550.
« Les grands ports maritimes français », *La Technique des travaux*, avril 1954.
L'Architecture d'Aujourd'hui n°63, 1955, « Europe », Le Havre p. 4-8.
Brocard (René), « La reconstruction de la ville du Havre », *La Technique des travaux* n°1-2, janvier-février 1955, p. 3-19.
Tournant (Jacques), « Une utilisation rationnelle du sol », *Urbanisme* n°39-40, 1955, p. 184-192.
Techniques et Architecture janvier 1956, « Béton armé » : Perret p. 74 ; Hermant p. 78 ; André Le Donné p. 80.
Dalloz (Pierre), « La Reconstruction de la ville du Havre », *Techniques et Architecture* n°3,

1956, p. 66-67.
Urbanisme n°45-48, 1956, Bilan de la Reconstruction, Le Havre p. 234-235.

ISAI 006©Photographie RSP, DOCOMOMO France, VDH

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

On retrouve à travers tout le centre reconstruit du Havre le principe d'immeubles hauts rythmant le paysage urbain, et rompant la monotonie des bâtiments de hauteur constante. Pour la place de l'Hôtel de Ville la nécessité de bâtir un cadre ordonné et varié a conduit au choix d'une alternance de volumes bas et de volumes hauts, implantés en fonction de l'orientation et de l'esthétique générale du site. Au-dessus du rez-de-chaussée de 4,90 mètres de haut, le gabarit général adopté pour la ville permettait la construction de trois étages maximum. Mais en raison de l'importance de la population à reloger et pour obtenir un maximum d'aération et d'ensoleillement (André Hermant, qui lance ses recherches sur l'ensoleillement des appartements dès février 1946, invente un instrument capable de calculer sur une maquette le niveau d'ensoleillement), les architectes ont introduit des immeubles plus haut. L'ensemble des ISAI se présente donc ainsi : derrière une rangée d'immeubles de trois étages auxquels ils sont reliés par des portiques , six bâtiments de dix étages se succèdent en rythme régulier, parallèlement à l'axe central de la rue de Paris et symétriquement. Seule la partie supérieure de ces derniers apparaît depuis la place de l'Hôtel de Ville. L'intérieur des îlots forme des cours largement ouvertes, ensoleillées et protégées des vents.
L'articulation volumétrique des édifices dans les îlots limitrophes est étudiée pour faire ressortir l'ensemble de la place dans le paysage de la cité. Pierre Dalloz la décrit ainsi : « La place de l'Hôtel de Ville sera l'une des plus monumentales de France. Les ISAI qui la bordent au sud ont la tenue, le calme et la sûreté des proportions d'une œuvre classique. Le problème des vues arrières des ISAI était étroitement lié à celui de la composition architecturale du bassin du commerce et de la place Gambetta. […] Le parti fut définitivement approuvé par le Ministre le 3 août 1950. Le nœud de la composition réside dans une petite place volontairement désaxée

dont le vide permettra de découvrir d'un côté les ISAI et de l'autre, et sous un angle également avantageux, le futur théâtre. […] Par l'équerre des constructions à 3 étages prenant vue sur la place Gambetta et la rue de Paris, la petite place participera à l'ordonnance des ISAI. Par la rangée d'immeubles à 5 étages faisant vis à vis, elle accrochera l'extrémité d'une sorte de grecque amplement développée autour du théâtre, de la place Gambetta et du bassin. Les deux ensembles de la place de l'Hôtel de Ville et Gambetta opposent et accordent autour d'elle, en un contraste harmonieux et pittoresque, leurs formes dissemblables. »

Les différents architectes convoqués pour ce chantier considérable ont fait œuvre collective en exprimant le parti élaboré par l'Atelier de Reconstruction qui prône l'application stricte du langage technique et architectural défini par Auguste Perret. Les lignes de l'ossature acquièrent une importance nouvelle dans la définition de l'ordonnancement. Elles font l'objet d'une étude de composition calculée et raffinée et concourent à caractériser un espace urbain réglé par un ordre perspectif de type classique. L'ossature laissée apparente de ces immeubles est en béton avivé par bouchardage. Les portiques, ainsi construits sur une trame uniforme de carrés, sont remplis par une ossature secondaire de cadres de baies, allant de plancher à plafond et normalisés suivant un type unique. Pour les parties de béton armé restant apparentes, le coffrage est exécuté exclusivement en bois, corroyé et très soigné. Entre les poteaux et les cadres de baies, les trumeaux sont constitués par des plaques préfabriquées en béton avec agglomérats de couleur naturelle, dont la dimension varie pour composer un motif mais n'excède pas 70 centimètres. Les immeubles bas comportent des balcons au premier et dernier étages tandis que les immeubles hauts sont ceinturés de balcons au quatrième et au septième. Des colonnes galbées en béton armé scandent le rez-de-chaussée. Les parements apparents à l'intérieur sont bouchardés et layés avec arêtes ciselées.

La couverture des immeubles est en terrasse car selon les propres mots de Perret, « une terrasse protège de la pluie aussi bien qu'un toit » et « un étage terminal carré est moins cher qu'un toit ».

Concernant les appartements, la réduction de la surface bâtie pour un même foyer est compensée par une meilleure utilisation. La salle de séjour ou « vivoir » comporte parfois une cheminée et un coin-repas séparé de la cuisine par une simple cloison-paravent. Les chambres à coucher sont étroites. Le dégagement est pourvu d'un débarras. Une attention particulière est portée à l'équipement et à l'organisation rationnelle des différentes distributions d'énergie. Les appartements sont livrés sans peinture intérieure mais avec toutes les installations sanitaires.

La cuisine, appelée aussi « grill-room », est un modèle réalisé en série et utilisé dans de nombreux immeubles d'État (cuisines Cépac). Les éléments, préfabriqués et assemblés, sont en tôle d'acier recouverts d'une peinture cuite au four et insonorisés. Elle est également équipée d'une table-timbre en grès porcelaine à deux bacs et d'un vide-ordures.

Dans les immeubles-tours des ascenseurs ont été prévus. Au sous-sol on trouve des garages (auxquels on accède par une rampe), des buanderies et autant de caves que d'appartements, et au niveau du rez-de-chaussée, un garage à bicyclettes et voitures d'enfants près de chaque escalier, la chaufferie, deux locaux de service et la loge du concierge.

Les boutiques sont livrées non aménagées avec une grande hauteur sous-plafond permettant de construire un entresol.

ISAI 007©Photographie RSP, DOCOMOMO France, VDH

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

« Normalisation, d'abord », est le mot d'ordre de Perret. La construction des ISAI a servi de champ d'expérimentation pour le reste du chantier du Havre. C'est leur étude qui a déterminé les dimensions de la trame générale à adopter pour la reconstruction du centre. L'épaisseur des immeubles fut fixée entre 12 et 13 mètres afin de réduire les longueurs de façade qui coûtent toujours cher. Cette profondeur correspond à deux travées de 6 mètres à 6,50 mètres, portée très acceptable pour le béton armé. Finalement Perret choisit 6,24 mètres, nombre divisible par deux et par trois et dont les multiples et sous-multiples correspondaient aux dimensions des surfaces de pièces imposées par le MRU.

Ainsi, les immeubles bas des ISAI comportent trois travées de largeur sur deux de profondeur. Chaque travée est formée de 12 modules de 0,52 mètre (un carré de 6,24 mètres de côté) et les nervures sont espacées de la largeur d'un module. Ce chantier a permis de déterminer également les normes propres à l'industrialisation du bâtiment par la préfabrication des éléments de construction et de l'aménagement intérieur. Ces expériences étaient valables pour servir d'exemple à des constructions de moindre importance car la reconstruction de cette partie de la ville s'est faite sur la même trame. Grâce à cette standardisation, l'outillage réalisé pour les ISAI a été utilisé pour les autres constructions édifiées suivant les mêmes méthodes. Les fondations en béton armé ont été exécutées soit par pieux, soit par semelles, soit par radier général. L'ossature générale en béton armé pervibré (ciment de Portland artificiel, sable de rivière, gravillon) est composée de poteaux et de poutres puis d'un remplissage de triple épaisseur de parpaings de mâchefer ou de débris de briques et par un carreau de plâtre avec interposition de deux lames d'air. Les planchers (dalle et nervures) ont été effectués avec des coffrages métalliques.

Les cadres des baies sont en béton moulé à l'avance bruts de décoffrage. Pour les 3500 fenêtres toutes identiques, les éléments de construction prêts au montage ont été fabriqués par des machines.
Les appartements sont semi-standardisés. Les résultats de la préfabrication se sont révélés positifs pour les plafonds, les cloisonnements, et les parquets mais négatifs pour les plâtres. En dépit de toutes les recherches, la préfabrication est dans ce cas impossible : le travail du plâtrier doit toujours être effectué sur place.
Une isolation phonique relative des planchers est procurée par une couche de sable épandue sur la dalle de béton et par un parquet dont les lambourdes reposent sur une couche de bitume ; les cloisons et les huisseries sont désolidarisées de la dalle. Les fenêtres sont à double vitrage.
Les terrasses sont calorifugées par deux épaisseurs de briques creuses et sont rendues étanches par de l'asphalte étendu sur papier Kraft et chape de béton maigre. Le chauffage est à air pulsé par battements alimentés en vapeur basse pression, humidifié et filtré ; deux chaufferies à huile lourde distribuent chaleur et eau chaude dans les appartements et dans les magasins et locaux commerciaux des rez-de-chaussée et entresols.
Notons enfin qu'à l'époque de la mise en œuvre des ISAI, les matériaux étaient si rares que le chantier a été en rupture de livraison d'acier et de ciment.

2. appréciation sociale :
En général, la reconstruction en coopérative s'est faite grâce au remembrement préalable de propriétaires sinistrés qui groupaient leurs dommages et savaient ce qu'ils obtiendraient en échange. Pour les ISAI, sans sinistrés comme ayant droit direct, l'opération s'est inversée : c'est l'État qui prenait l'initiative de reconstruire avec ses crédits puis qui proposait aux propriétaires sinistrés dont les immeubles étaient édifiés à l'emplacement des îlots de leur céder boutiques et appartements en échange de leurs dommages de guerre. L' indemnisation était fondée sur une réparation intégrale sur la base de la valeur 1939 de l'immeuble, majorée suivant un coefficient variable suivant l'époque de l'indemnisation effective, après un abattement pour vétusté qui pouvait atteindre 20%. Cette diminution de la réparation pour vétusté a augmenté la nécessité de reconstruire économiquement et de manière collective.
La distribution de l'habitation se fait en fonction des nécessités nouvelles de la vie familiale. L'idée directrice qui a présidé l'étude des plans des ISAI était de concevoir un appartement pratique pour les tâches ménagères. « En élaborant les plans de ces habitations, expliquait Auguste Perret, nous nous sommes efforcés de faciliter l'accomplissement des travaux domestiques. Nous nous sommes efforcés de faire que la mère de famille en accomplissant ses travaux domestiques, ne soit pas séparée de ses enfants, de son mari, qu'elle ne soit plus une esclave. » A Christian Mégret, qui publie en 1949 une enquête sur la reconstruction à Marseille et au Havre, Perret déclare : « Il faut partir de ceci : qu'il n'y a plus de domestiques. Et donc que la femme ne doit plus être reléguée dans son trou, que les travaux ne doivent pas l'empêcher de participer à la vie de famille. De là la conception des logis que je bâtis au Havre, qui est caractérisée par ce que j'appelle le ‘séjour', c'est-à-dire une grande pièce commune où tient toute la vie familiale, et qui comprend la cuisine. »

Des prescriptions administratives imposaient d'ailleurs à la reconstruction immobilière plus de confort et une habitabilité moderne (rationalité de l'équipement).
L'expérience des ISAI résidait également dans l'observation des réactions des habitants à l'égard des dispositions et de l'équipement des logements. Les premiers ISAI ont été rejetés par nombre de Havrais : on reprochait aux appartements d'être exigus, et à l'esthétique de Perret tantôt d'être sinistre et archaïque, tantôt d'être inspirée des tours américaines (conseil municipal mars 1950). Mais il faut prendre en compte le fait que la population sinistrée se retrouvait pour la première fois regroupée dans des immeubles collectifs. Cependant, les nouvelles installations sanitaires étaient un véritable luxe comparé à l'état des appartements anciens du reste de la France, et les Havrais l'ont pleinement réalisé.

3. appréciation artistique et esthétique:
Sur le plan architectural, la légèreté et la force des immeubles du Havre découlent de la volonté de Perret de ne pas dissimuler l'ossature de ses bâtiments, s'inscrivant ainsi dans la lignée des architectes de l'antiquité. Les différents architectes de l'Atelier utilisaient d'un commun accord les principes du Classicisme Structurel définis par leur maître.
Concernant les matériaux, celui-ci justifiait ainsi son choix : « j'emploie au Havre, comme toujours, le béton bouchardé, qui est plus beau, plus durable et aussi plus noble que la pierre. »
La tonalité des dalles de parement des façades varie suivant l'emplacement et les agrégats de leur composition, subtilement choisis pour procurer un effet pastel (sable, pierre à concasser, ciment). Cette variation crée un motif discret qui casse la monotonie des façades. Dans le devis descriptif adressé aux entrepreneurs, la composition pour obtenir une dalle de coloris rose est précisée.
On a beaucoup reproché à Perret ses fenêtres tout en hauteur qui pourtant rendent tous les appartements très lumineux et sont le fruit d'une réflexion quasi-philosophique : « La verrière, c'est fait pour un atelier, pour des machines-outils. Pour l'homme, il faut des fenêtres verticales, qui sont le vrai cadre humain. L'horizontale exprime le repos, la mort ; la verticale est la station de vie. »
Pour les intérieurs des ISAI, Auguste Perret a proposé André Beaudoin, maître ébéniste-ensemblier havrais : « La décoration a été créée sur un thème moderne convenant au genre d'architecture. J'ai composé donc l'ensemble de l'appartement dans une note gaie, élevée en classe, certes, mais restant néanmoins dans une fabrication pouvant rester en série. » Ses meubles clairs, aux lignes souples, en chêne cérusé ou en sycomore sont d'une simplicité assez classique pour s'adapter à l'architecture.

4. arguments sur le statut canonique (local, national, international) :
Lors de l'essentielle Exposition de l'Urbanisme et de l'Habitation de 1947 à Paris, l'Atelier de Reconstruction a dévoilé les maquettes aux dimensions réelles d'appartements des ISAI d'une et de quatre pièces. Leur mise en œuvre était considérée alors, sur le plan local aussi bien que national, comme un événement fondateur de la Reconstruction à grande échelle.

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture,

en relation avec des édifices comparables:
Après des négociations avec les sinistrés, les ISAI du Havre, comme ceux de Maubeuge par André Lurçat , ont permis de remodeler radicalement l'espace urbain. Sans aller jusqu'à la municipalisation du sol, la construction de ces immeubles a donné un caractère relatif à la propriété foncière individuelle. À Maubeuge, on retrouve la recherche de standards et l'utilisation de la préfabrication.
Lurçat a aussi élevé des ISAI à Saint-Denis, la « Cité Langevin ». Pour les ISAI de Sotteville-lès-Rouen, Marcel Lods a appliqué les thèses modernes de la Charte d'Athènes : espaces verts, pilotis, immeubles en hauteur, toits-terrasses, circulation séparées des véhicules et des piétons, ensoleillement maximum, orientation optimale, galeries réservées aux canalisations.
Des ISAI ont également été construits dans les banlieues havraises de Graville par Lerambert, Aplemont et Caucriauville (qui articulent des tours et des barres).
La place de la Gare d'Amiens (place Alphonse Fiquet, 1948-1956), conçue par Perret, est également entourée d'immeubles à trois étages, ponctuée par une tour financée sur des crédits spéciaux du MRU.
Au Havre, l'Atelier de Reconstruction a réinterprété le type traditionnel de l'îlot à cour en articulant des volumes construits sur différentes hauteurs, la tour et la barre, typologies apparues dans l'entre-deux-guerres. Le système des ISAI du Havre pourrait être rapproché de celui de la Cité de la Muette, à Drancy, construite par Eugène Beaudouin et Marcel Lods entre 1931 et 1934 et qui fonctionne avec l'alternance de barres et de tours disposées en peigne.

ISAI 008©Photographie RSP, DOCOMOMO France, VDH

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES
liste des documents assemblés dans le dossier
1. archives visuelles originales:
ISAI 001 : plan masse

ISAI 002 : élévation d'une tour
ISAI 003 : plan d'un appartement

2. photographies et dessins récents:
photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, 2003) :
ISAI 004 : V6
ISAI 005 : arrière V37
ISAI 006 : V37 et V36 depuis la place de l'Hôtel de Ville
ISAI 007 : V7, V36 et V37 depuis la place de l'Hôtel de Ville
ISAI 008 : V40

Rapporteur : Raphaëlle Saint-Pierre, juin 2004
Direction scientifique : Fabienne Chevallier et Joseph Abram